

Présentation du RASE 2021

Discours de Monsieur Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône
le mercredi 14 septembre 2022, à 09h30

** Seul le prononcé fait foi **

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les Chefs de service,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré d'être parmi vous en ce jour pour vous présenter, comme le veut la loi, le rapport d'activité des services de l'État.

Nommé il y a 10 mois préfet de ce beau département, c'est donc la première fois que je me livre à cet exercice de transparence et je tiens à vous faire part de toute ma fierté de vous présenter ce rapport d'activité, que j'ai voulu plus synthétique.

Ce rapport donne à voir l'engagement sans relâche de l'État et de ses agents en Haute-Saône et la grande qualité du travail partenarial conduit avec l'ensemble des acteurs de terrain, au premier rang desquels le Conseil départemental. Un certain nombre de ces politiques sont en effet conduites en commun avec votre institution, M. le Président, comme nous le verrons tout au long de ma présentation.

Il vise également à rendre plus concret et plus visible le soutien de l'État au territoire haut-saônois. Un soutien au profit des collectivités,

des entreprises et des habitants qui se poursuit pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Ces enjeux, que nous partageons et sur lesquels nous travaillons étroitement ensemble, sont les priorités des services de l'État pour les mois et les années à venir.

J'y reviendrai mais avant, je souhaite prendre quelques instant en préambule pour rappeler que l'année 2021 a encore été marquée par un engagement significatif de l'État, avec ses partenaires, dans la gestion de la crise de la Covid-19.

I) La gestion de la crise sanitaire

2021 a en effet été une année de très forte mobilisation des services pour la vaccination. Cet effort n'aurait pu être réalisé sans un partenariat quotidien avec le Conseil départemental et les mairies, ni sans un engagement de tous les instants des professionnels de santé , des sapeurs-pompiers et des associations. Vous trouverez les éléments chiffrés dans le rapport. Je n'y reviens ici que pour saluer ce mouvement collectif qui honore ceux qui y ont pris part, chacun à sa place.

II) Le soutien de l'État s'est poursuivi et amplifié pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Face aux conséquences de la crise sanitaire, le soutien de l'État s'est poursuivi pour accompagner notre territoire. Les ménages, les collectivités territoriales et les entreprises ont pu compter sur de nombreux dispositifs d'aides financières permettant ainsi de maintenir à flot, puis de relancer l'économie.

1) L'aide aux particuliers :

A/ L'année 2021 a tout d'abord vu se poursuivre la **suppression progressive de la taxe d'habitation mise en œuvre depuis 2018 pour l'ensemble des Français**. Je rappelle qu'en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Dans le département, en 2019, 108 000 foyers y étaient assujettis pour un montant moyen de 192 euros. Au 31 décembre 2021, 91 000 foyers en étaient totalement exonérés, ce qui représente plus de 17 millions d'euros économisés par les Haut-Saônois.

B/ Les Haut-saônois ont ensuite directement bénéficié des mesures du plan France relance à hauteur de 33,5 millions d'euros.

Ce plan a permis de soutenir les investissements des particuliers en faveur de la transition écologique, un des enjeux majeurs sur lequel je reviendrai plus tard dans mon propos.

La constante augmentation du nombre de **dossiers MaPrimeRénov** avec 29 millions d'euros versés à 5 100 bénéficiaires, les bonus écologiques et les primes à la conversion avec près de 300 000 € versés, montrent l'intérêt porté par les Haut-saônois à ces dispositifs. Ils ont l'avantage de réduire l'empreinte carbone des logements et du parc automobile, tout en réalisant des investissements qui permettent de diminuer les charges des ménages et d'augmenter leur confort de vie. Nous avons pu ensemble le constater en coprésidant le comité départemental de la rénovation de l'habitat.

C/ En 2022, l'aide aux particuliers s'est maintenu à un haut niveau pour atténuer la hausse des prix des carburants, des énergies et de l'alimentation.

Le chèque énergie versé à près de 21 000 ménages pour un montant de 13 millions d'euros a été renforcé par le bouclier tarifaire mis en place pour geler la hausse du prix du gaz depuis octobre 2021 et plafonner la hausse des prix de l'électricité à 4 %. En Haute-Saône,

l'économie mensuelle réalisée par l'ensemble des ménages en matière d'électricité est estimée à plus de 4 millions d'euros, soit 40 euros par mois et par foyer en moyenne.

Ces aides ont été complétées par la remise carburant de 18 centimes dès le 1^{er} avril dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté par le Gouvernement pour faire face aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine. L'économie réalisée par les propriétaires de véhicules haut-saônois est estimée, pour les seuls mois d'avril et mai 2022, à plus de 17 millions d'euros.

La loi du 16 août dernier portant les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat permet de prolonger le dispositif jusqu'au 30 décembre prochain et de majorer l'aide à 30 centimes en septembre / octobre, puis 10 centimes en novembre et décembre.

D/ Les retraites et prestations sociales ont également été revalorisées avec effet rétroactif au 1er juillet. La prime de rentrée exceptionnelle, issue de cette loi du 16 août, sera versée à partir de demain à 18 000 Hauts-saônois les plus modestes, pour plus de 2 400 000 euros.

Conclusion du paragraphe :

Je ne vais pas vous préciser ici l'ensemble des mesures prises pour le pouvoir d'achat. Je pourrais en effet encore citer la suppression de la redevance audiovisuelle, le déblocage de l'épargne salariale ou encore le rachat de RTT, mais je souhaite surtout rappeler ici et faire le constat avec vous que ces mesures sont d'une ampleur inédite en Europe et permettent d'apporter des réponses rapides, des réponses concrètes et des réponses efficaces à la hausse des prix.

B) L'aide aux collectivités :

L'accompagnement des collectivités est au cœur des priorités de l'État. Quand une collectivité développe ses services publics, rénove son patrimoine ou ouvre de nouveaux équipements, elle fait vivre les entreprises locales et répond aux besoins de la population.

Plus de 21 millions d'euros ont été versés aux collectivités locales du département en 2021, portant le soutien de l'État aux réalisations publiques locales à plus de 104 millions d'euros depuis 2017.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui a augmenté de près de 50 % dans le département depuis 2016 a permis de financer 300 projets en 2021, pour un investissement de 14,5 millions d'euros.

Il s'y ajoute, vous le savez, La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour près de 5 millions d'euros grâce notamment en 2021 à une enveloppe supplémentaire de plus de 2,4 millions dédiée à la "rénovation énergétique des bâtiments" dans le cadre de la relance. Au total, 73 dossiers ont ainsi été subventionnés.

Je n'oublie pas enfin le **Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - le FNADT** - dont le montant s'est élevé à plus de 2,3 millions d'euros d'aides en 2021 au titre du volet territorial du contrat de plan Etat Région, du contrat de redynamisation du site de défense de la BA116, de la convention Massif des Vosges et du Plan Avenir Montagne.

Ces investissements massifs se sont inscrits dans le cadre de programmes ambitieux et structurants pour nos territoires, et établis en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

A l'exemple du programme « Petites Villes de demain (PVD) », qui bénéficie depuis l'été 2021 à 14 communes pour améliorer le cadre de

vie des habitants et accélérer les transitions dans ces territoires. La mise en œuvre des conventions et des projets est en cours, avec un accompagnement étroit des services de la DDT.

Ce programme complète le plan national Action cœur de ville dont bénéficie Vesoul.

Enfin, la totalité des 11 **contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été signés** l'année dernière. Ils sont la traduction concrète, projet par projet, de l'ambition pour nos territoires. La transition écologique et la cohésion territoriale en constituent la colonne vertébrale. En 2022, **114 projets ont été identifiés dans le cadre des conventions financières pour un accompagnement de l'État de plus de 10,4 millions d'euros**. Je constate dans ce domaine chaque jour la profonde convergence avec les contrats PACT que votre collectivité signe avec les mêmes intercommunalités.

C) L'aide aux entreprises :

- **Mesures de soutien :**

Avec les particuliers, et les collectivités, les entreprises ont continué en 2021 à bénéficier des mesures de soutien déployées dès 2020 pour faire face à la crise sanitaire.

Tout d'abord, la baisse des impôts de production a profité à plus de 2000 entreprises et représenté 23,5 millions d'euros.

1 601 entreprises ont perçu en 2021 un prêt garanti par l'Etat.

Le fonds de solidarité a également été maintenu pour un montant qui s'élève à ce jour à plus de 59 millions d'euros versés à 4 649 entreprises.

Dans le domaine du maintien des salariés dans l'emploi, l'aide à l'activité partielle a bénéficié à plus de 25 000 salariés, pour un montant de plus de 56 millions d'euros consommés.

Plusieurs mesures ont également favorisé l'emploi, notamment celui des jeunes dans le cadre du plan « un jeune, une solution ».

L'apprentissage, quant à lui, a atteint un niveau historique avec 1952 entrées dans le département en 2021 (+ de 18%) grâce à l'aide exceptionnelle à l'embauche de 8000€ versée aux employeurs.

La mobilisation pour les jeunes se poursuit en 2022 avec le déploiement du **contrat d'engagement jeunes** qui doit permettre une entrée plus rapide et durable dans l'emploi. Près de 1200 contrats seront prescrits d'ici la fin de l'année.

Enfin, pour accompagner les entreprises, l'État est pleinement investi dans le plan de réduction des tensions de recrutement au travers de diverses actions pilotées par les sous-préfets d'arrondissement pour rapprocher l'offre et la demande d'emplois.

Je souhaite maintenant m'arrêter quelques instants sur **le secteur agricole** qui bénéficie d'un soutien important pour la modernisation des bâtiments, pour l'investissement dans des équipements plus performants en matière d'énergie et d'utilisation d'intrants, mais également pour la diversification des exploitations. En 2022, les entreprises agricoles haut-saônoises ont bénéficié de 5,5 millions d'euros de subventions.

L'État a également soutenu les exploitations dans les **crises climatiques** que nous avons déjà connues en 2021 : la vague de gel d'avril a durement touché les productions fruitières, apicoles et viticoles du département. De même, les intempéries de juillet ont empêché certaines récoltes. L'État a mis en place rapidement des dispositifs d'urgence inédits : aide à la trésorerie, indemnisations des pertes, prise

en charge de cotisations sociales. Des aides maintenues cette année pour faire face aux conditions climatiques.

III) Les priorités de l'Etat

Cet inventaire montre une chose : contrairement aux idées véhiculées par certains, la Haute-Saône est loin d'être un département oublié.

C'est au contraire un territoire dans lequel l'État investit, car il s'agit d'un territoire innovant, d'un territoire porteur et d'un territoire prêt à répondre aux défis de demain. Ils sont nombreux, tant notre société et notre environnement subissent des mutations profondes.

Je voudrais maintenant, Mesdames et Messieurs, vous en dire quelques mots de nos priorités.

1) la sobriété énergétique

La situation que nous connaissons sur le plan énergétique va nécessiter dès maintenant et dans les prochains mois de repenser nos modes de consommation à domicile, dans les services publics comme dans les entreprises. La sobriété énergétique est en effet une responsabilité collective dans laquelle chacun a un rôle à jouer. Le président de la République l'a rappelé, l'objectif est de réduire notre consommation de 10 %. Dans ce contexte, je réunirai dès la fin du mois un comité sobriété et résilience qui associera élus et acteurs économiques pour partager la situation et préparer l'hiver dans la perspective notamment d'éventuels délestages.

2) La transition écologique

A plus moyen terme, face au défi du changement climatique, la France s'est dotée d'une stratégie énergie climat dont l'ambition est d'assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique. Cette stratégie nécessite une accélération du développement des

énergies renouvelables, avec notamment le doublement d'ici 2028 de la capacité installée d'EnR électriques par rapport à 2017. En région Bourgogne-Franche-Comté, ces objectifs sont repris par le SRADDET, notamment en matière d'électricité photovoltaïque et éolienne.

Les objectifs sont ambitieux, et la Haute-Saône dispose d'un potentiel important pour ces énergies; il s'agit donc d'accélérer le développement de projets de qualité, respectueux des enjeux de sécurité, de santé des populations et de l'environnement, et l'État accompagne les porteurs de projets en ce sens.

Je sais que cet enjeu est une préoccupation partagée par le Conseil départemental. Avec l'appui de l'État, vous avez lancé une démarche expérimentale et innovante pour évaluer l'avenir énergétique de la Haute-Saône et définir une stratégie de moyen et long terme appuyée sur un plan d'actions concrètes. Je salue, Monsieur le Président, cette initiative unique, qui doit nous permettre de créer les espaces d'échanges et de construction de solutions communes.

3) La Sécheresse et la gestion de la ressource en eau

Les sécheresses consécutives auxquelles le département a été confronté depuis 2018 et cette année encore, illustrent la vulnérabilité grandissante de notre territoire.

Cette évolution nous impose d'aborder la gestion de la ressource en eau sous un autre angle que celui de la gestion de crise. Les prévisions du changement climatique, qui décrivent des événements exceptionnels de plus en plus fréquents, impactant tant la disponibilité de la ressource en eau que sa qualité, ne nous laissent guère le choix sur l'urgence à agir. Anticiper les déficits structurels par des actions de préservation de la ressource, agir sur les pollutions à la source sont des priorités pour sécuriser durablement tous les usages à chaque période de l'année.

Dans ce contexte, je tiens à saluer l'initiative prise par l'AMF qui organisera le 26 novembre les Assises de l'eau et auxquelles les services de l'État participeront avec un vif intérêt tant cet enjeu est majeur pour la Haute-Saône.

4) Les Mobilités

En lien avec les enjeux environnementaux, la question des mobilités est cruciale au sein des territoires, notamment dans un département rural comme le nôtre. Je tiens ici à souligner l'implication du Conseil départemental sur cette problématique majeure au même titre que l'État, comme en témoigne plusieurs avancées concrètes :

Déviations de Port-sur-Saône

La déviation de Port-sur-Saône a été mise en service il y a bientôt un an. Co-financé à hauteur de 75 % par l'État, cet investissement de plus de 130 millions d'euros bénéficie quotidiennement aux usagers de la RN19 et aux habitants de Port-sur-Saône.

Je n'oublie pas que les attentes sont fortes pour dévier les 3 villages d'Amblans, Pomoy et Genevreville. Les arbitrages sont attendus dans le cadre du prochain contrat de plan Etat-Région. C'est une priorité de l'État, qui a été confirmée aux élus locaux, et notamment à vous, M. le Président, par le ministre des transports.

Mobilité douce

En matière de mobilité douce, 11 projets de création, réhabilitation et aménagement de pistes cyclables ont obtenu une aide de l'État pour un montant total de 260 000 €. + En 2022, 1 million d'euros consacré au projet de la CCRC à Ronchamp

Je l'ai dit à plusieurs reprises, notre schéma des pistes cyclables doit pleinement intégrer les mobilités du quotidien. Je rêve, M. le Président, d'un Slow-up qui se tient un jour de semaine et pendant lequel tous ceux qui le peuvent se rendraient à leur travail en mode doux.

Plateforme Proxygène

L'État soutient par ailleurs toutes les solutions innovantes et concrètes développées en faveur de la mobilité comme il le fait déjà pour la plateforme Proxygène.fr initié par la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).

Lancée en Préfecture le 30 juin 2022, cette plateforme propose une gamme complète de services liés à la mobilité pour les employeurs comme pour les salariés.

Cette plate-forme fait partie de la multiplicité de solutions simples et concrètes que nous nous devons de favoriser.

5) la Présence territoriale de l'État

Après ces priorités, je souhaite insister sur la présence territoriale de l'État à laquelle j'attache la plus haute importance pour la Haute-Saône.

En effet, je constate que l'ensemble des efforts faits par les services de l'État ne sont pas encore totalement compris ou visibles pour les citoyens de notre département. Dès lors, il faut faire évoluer les modalités de la présence de l'État dans les territoires, poursuivre l'amélioration de l'accès aux services publics et les moderniser en développant les outils numériques et leur maîtrise par nos concitoyens.

S'agissant de l'accès aux services publics, l'État poursuit depuis 2019, l'objectif de permettre à chacun d'avoir accès à ses droits au plus proche de son domicile et à la délivrance d'un service public de qualité, en développant le réseau d'**Espaces France services** qui, il faut le souligner, connaît un vif succès dans le département. Au cours de l'année 2021, pas moins de 6 structures ont été labellisées (Jussey-Saulnot-Melisey-Faverney-Scey-sur-Saône et Faucogney) et 6 autres l'ont été en 2022 (Gray, Vesoul, Marnay, Pesmes, Gy et Saulx). La Haute-Saône compte donc d'ores-et-déjà 20 Espaces France services.

L'objectif initial de 23 structures labellisées sera atteint en fin d'année et devrait même être dépassé avec 25 sites dans un proche avenir.

Fiscalité, solidarité, insertion, immatriculation de véhicules ou encore retraites : en 2021, près de 20 000 demandes d'utilisateurs y ont été traitées.

Poursuivant mon objectif de proximité de l'État, j'ai décidé de m'appuyer sur les Espaces France Services pour y assurer des permanences régulières. Le préfet, les 3 membres du corps préfectoral et 4 délégués que je désignerai iront ainsi à la rencontre de la population et des élus afin de recueillir et de répondre aux préoccupations de chacun. Ces permanences sur rendez-vous débuteront dès le mois prochain.

Cette initiative locale vient enrichir l'**agenda rural**, plan d'actions départemental lancé en 2021 et composé d'une cinquantaine de mesures qui doivent améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires ruraux sur de nombreuses thématiques (sécurité, économie, culture, éducation, santé, service public de proximité).

Enfin, la modernisation de nos services publics à l'aide des outils numériques doit se faire avec le nécessaire accompagnement des citoyens à la maîtrise des outils. C'est pourquoi l'État investit tout particulièrement **à ce niveau en finançant les 20** Conseillers numériques recrutés par le Conseil départemental, sur les 24 conseillers qui travaillent sur notre territoire.

6) La sécurité

Autre priorité que j'avais rappelée dès mon arrivée : la sécurité ou plutôt les questions de sécurité car plusieurs sujets dans ce domaine méritent notre entière mobilisation.

A/ Les violences faites aux femmes sont la première forme de délinquance dans ce département. Elles sont en hausse en Haute-Saône avec 526 faits déjà constatés en 2022 début septembre contre 434 en 2021 à la même époque.

Plusieurs dispositifs de prévention et d'aides aux victimes existent depuis plusieurs années dans le département.

Parmi ces dispositifs, je me réjouis, Monsieur le Président, du récent doublement du poste d'intervenant social en commissariat et en gendarmerie dans le cadre d'une convention triennale qui nous lie, grâce aux efforts conjoints de l'État et du Conseil départemental.

Je tiens aussi à saluer la mobilisation de l'AMRF qui a demandé à tous les conseils municipaux de désigner un référent "égalité homme/femme" qui permettront de mieux détecter et prévenir ces violences.

B/ La sécurité au quotidien est une préoccupation permanente de l'Etat en Haute-Saône.

C'est la raison pour laquelle les effectifs du commissariat de Vesoul ont été, comme vous le savez, renforcés conformément aux engagements du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur. Ils permettent de densifier la présence policière sur le terrain.

La sécurité du quotidien passe aussi par le développement de nouveaux outils. La gendarmerie a mis en place un dispositif innovant pour échanger des informations avec les élus, les commerçants, le monde agricole et alerter en cas d'incidents particuliers : il s'agit d'ALERTE 70, une plate-forme interactive qui permet aux forces de gendarmerie de renforcer les liens avec la population.

La prochaine loi d'orientation sur la sécurité contiendra des mesures de renforcement de la présence territoriale de la Gendarmerie en milieu rural, comme le ministre de l'Intérieur a pu l'annoncer à Champagny en janvier de cette année.

C/ Le département se caractérise également par une délinquance routière significative. Avec 20 personnes décédées sur les routes en 2021 et 13 déjà en 2022, j'ai demandé aux services de police et de gendarmerie d'intensifier les contrôles routiers pour sanctionner et écarter de la route les conducteurs qui ont un comportement dangereux : Au total, plus de 3000 contrôles ont déjà été organisés dans le département depuis le début de l'année. Ils sont en hausse de 40 % et plus de 700 permis ont d'ores-et-déjà été retirés ou suspendus cette année.

Parmi les enjeux de sécurité routière, les forces de l'ordre mènent également une action résolue pour lutter contre les rodéos motorisés. Sur l'ensemble du mois d'août, 200 opérations ont été menées, 684 deux-roues ont été contrôlés et 54 verbalisés. 7 engins ont été confisqués.

D/ Autre priorité, la lutte contre le trafic de stupéfiants concerne tout notre territoire. Policiers et gendarmes sont donc particulièrement mobilisés pour lutter contre la consommation et les trafics. Cette année, les opérations de contrôle des points deal se poursuivent avec 143 actions menées depuis le début de l'année. On compte également 229 amendes forfaitaires délictuelles et plus d'une centaine d'interpellations pour trafic ou usage de stupéfiants.

7) La jeunesse

J'ai eu l'occasion de le dire dans une autre instance et je souhaite le redire ici : s'il est une priorité qui doit retenir notre attention en termes de politique publique, c'est celle de la jeunesse.

Nos jeunes sont aujourd'hui confrontés à de nombreuses difficultés d'accès à la formation, au logement, à l'emploi, à la santé, à la culture. S'interroger sur la place des jeunes **et** définir une stratégie jeunesse au sein de notre département rural est un impératif.

Dans ce contexte, j'ai souhaité créer un groupe d'appui départemental qui a pour objectif de développer une stratégie partagée de soutien aux acteurs locaux pour mettre en œuvre des politiques publiques à destination des jeunes de 12 à 18 ans, avec une priorité aux territoires ruraux.

Ces sujets sont devant nous et l'État sera entièrement mobilisé pour y répondre. Je sais que nous trouverons le Conseil départemental à nos côtés, car votre institution fait déjà beaucoup dans ce domaine.

*

Il nous reste beaucoup d'autres sujets, comme l'artificialisation des sols, l'avenir de l'agriculture, la politique d'accès aux soins et tant d'autres, comme les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, la préservation du patrimoine...

Ils font partie de nos enjeux et de nos préoccupations. Je ne les développe pas ici car j'ai déjà été trop long et j'aurai l'occasion de répondre dans un instant à vos questions dans ces domaines.

*

Conclusion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs,
J'arrive heureusement au terme de ma présentation.

Vous me permettrez de conclure autour de trois messages :

1/ Non, la Haute-Saône n'est pas un territoire oublié. Non, les Hauts-saônois ne sont pas oubliés : ni les ménages, ni les entreprises, ni les collectivités territoriales et je le dis d'autant plus fort que je m'adresse à une assemblée composée de maires, de présidents de Communautés de communes impliqués quotidiennement dans le développement de leur territoire.

« L'État est présent ! L'État investit ! »

2/ Nos politiques publiques doivent, demain plus encore qu'aujourd'hui, s'engager dans **l'impératif de la transition écologique**, dans lequel un département rural comme le nôtre a un rôle crucial à jouer. Votre collectivité y est déjà largement engagée. C'est à l'amplification des efforts que nous sommes maintenant collectivement appelés, dans l'ensemble de nos politiques publiques.

3/ Pour conduire ces politiques, oui, l'État conçoit son action au quotidien au service des habitants de la Haute-Saône, dans un esprit de coopération et de co-construction.

Je suis, vous le savez, particulièrement attaché à la qualité de la coopération entre le Conseil départemental et l'État et je fais le vœu qu'elle soit sans cesse plus étroite pour offrir le meilleur service public aux citoyens et donner sa pleine portée au très fort potentiel de la Haute-Saône.

Vous pourrez compter sur mon engagement sans faille et celui de l'ensemble des services de l'État.

Je vous remercie vivement de votre attention et je me réjouis de répondre à vos questions.